



**Communauté Economique et Monétaire
de l'Afrique Centrale
(CEMAC)**

16^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNIQUE FINAL

LA SEIZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE S'EST TENUE LES 17 ET 18 DECEMBRE 2007 A YAOUNDE, SOUS LA PRESIDENCE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR **LOUIS PAUL MOTAZE**, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN.

LE CONSEIL A ETE PRECEDE PAR LES TRAVAUX PREPARATOIRES DU COMITE INTER-ETATS DU 10 AU 15 DECEMBRE ET PAR LA TENUE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ORGANISMES SPECIALISES DE LA COMMUNAUTE AINSI QUE CELLE DU COMITE DE GESTION DU FONDS DE DEVELOPPEMENT.

LA CEREMONIE D'OUVERTURE A ETE PONCTUEE PAR L'ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION ET LE DISCOURS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEMAC.

APRES L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR, LES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES ONT PORTE POUR L'ESSENTIEL SUR LE PROGRAMME D'ACTIONS ET LE BUDGET DE LA NOUVELLE COMMISSION DE LA CEMAC ET L'EXAMEN DES DOSSIERS RELATIFS AUX TROIS GRANDS DOMAINES DES MISSIONS DE LA CEMAC AINSI QUE LE COMPTE RENDU DU 2^{ème} RAPPORT D'ETAPE SUR LE PROGRAMME DES REFORMES INSTITUTIONNELLES DE LA CEMAC.

ABORDANT CE DERNIER POINT, LE CONSEIL A SUIVI AVEC INTERET, L'EXPOSE DETAILLE DU DEUXIEME RAPPORT D'ETAPE DESDITES REFORMES ET LES RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LE COMITE DE PILOTAGE. LE CONSEIL A PRIS ACTE DES CONCLUSIONS DE CE RAPPORT QUI SERONT SOUMISES A LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT PAR LE PRESIDENT DEDIE AUX REFORMES INSTITUTIONNELLES DE LA CEMAC, **SON EXCELLENCE OBIANG NGUEMA MBASOGO**, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE, CHEF DE L'ETAT. LE CONSEIL SOUHAITE CEPENDANT QUE LE CALENDRIER RELATIF A LA REALISATION DES ACTIONS PROGRAMMEES SOIT RESPECTE.

A. / EN MATIERE D'APPROFONDISSEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE, LE CONSEIL A ADOPTE :

- LES RAPPORTS DEFINITIF 2006 ET INTERIMAIRE 2007 DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE, AINSI QUE LES GRANDES ORIENTATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE 2008 APRES AMENDEMENT ;
- LA MISE EN PLACE D'UN FONDS REGIONAL DE LA STATISTIQUE ET LE PROGRAMME STATISTIQUE 2008-2012 ;

- LE PROGRAMME TRIENNAL DE CONVERGENCE ECONOMIQUE DU CAMEROUN ET DU GABON. SUR CE POINT, LE CONSEIL INVITE LES AUTRES ETATS MEMBRES A PRODUIRE LEURS PROGRAMMES ET RECOMMANDE LA REACTIVATION DE LEURS CELLULES NATIONALES AVEC L'APPUI DE LA COMMISSION ;

S'AGISSANT DE LA CONSTRUCTION DU MARCHE COMMUN, LE CONSEIL A PRIS UNE SERIE DE DECISIONS PORTANT SUR L'EFFECTIVITE DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES EN ZONE CEMAC ET DEMANDE QUE LE CALENDRIER ARRETE PAR LES MINISTRES DES ETATS MEMBRES EN CHARGE DES QUESTIONS D'INTEGRATION ET D'IMMIGRATION LORS DE LEUR REUNION DU 6 DECEMBRE 2007, SOIT RESPECTE.

LE CONSEIL A EGALEMANT DECIDE DE METTRE FIN AUX MESURES DEROGATOIRES EN FAVEUR DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, CONFORMEMENT A LA DEMANDE DE CE PAYS MEMBRE DE LA COMMUNAUTE.

LE CONSEIL A EXAMINE, EN OUTRE, UN CERTAIN NOMBRE DE DOSSIERS EN MATIERE DOUANIERE ET FISCALE ET ADOPTE DES MESURES APPROPRIEES.

EXAMINANT LE DOSSIER CONCERNANT LE CONSEIL REGIONAL DE LA CONCURRENCE DE LA CEMAC, LE CONSEIL DES MINISTRES A PRESCRIT SON REPORT ET SON REEXAMEN PAR LA COMMISSION A LA LUMIERE DU FUTUR ORGANIGRAMME DE CELLE-CI.

B. / EN MATIERE DE COORDINATION DES POLITIQUES SECTORIELLES, LE CONSEIL A PRIS DES MESURES IMPORTANTES SE RAPPORTANT NOTAMMENT :

- AU PLAN D'ACTION TRIENNAL DE DEVELOPPEMENT DU DIALOGUE SOCIAL ;
- A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT DANS LA SOUS-REGION. SUR CE POINT, LE CONSEIL RECOMMANDE LA PRISE EN COMPTE DU RIZ DANS LE PROGRAMME DE RECHERCHE À CÔTE DES AUTRES PRODUITS PRIORITAIRES RETENUS CONFORMEMENT AU PROGRAMME DE SECURITE ALIMENTAIRE INSCRIT DANS LE CADRE DU NEPAD ;
- AU REGIME DES ETUDES A L'IEF-POLE REGIONAL ;
- AUX STRATEGIES DE REGULATION DU MARCHE DU SUCRE EN ZONE CEMAC ;
- A L'ANCRAGE DU CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES SUR LA BANANE ET LA BANANE PLANTAIN AU DISPOSITIF SOUS-REGIONAL DE RECHERCHE AGRICOLE SOUS L'EGIDE DU PRASAC ;
- AU REGLEMENT DE LA CONTRE-PARTIE CEMAC NECESSAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SOUS-REGIONAL POUR LA GESTION DES RISQUES DES « OGM » ;
- AU PROGRAMME COSCAP ;
- AU PROGRAMME REGIONAL DE FACILITATION DES TRANSPORTS EN ZONE CEMAC. S'AGISSANT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CE PROGRAMME, LE CONSEIL A DEMANDE SON ACCELERATION AINSI QUE CELLE DE L'ETUDE DE LA MISE EN ŒUVRE DES AUTRES CORRIDORS IDENTIFIES;

- A L'HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE DES TELECOMMUNICATIONS ET DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ;

EN CE QUI CONCERNE LE DOSSIER COTON, LE CONSEIL A INSTRUIT LA COMMISSION DE PRENDRE DES DISPOSITIONS FINANCIERES NECESSAIRES EN VUE DE LA CONVOCATION DANS LES MEILLEURS DELAIS DU COMITE DE SUIVI DE CE DOSSIER. LE CONSEIL INVITE PAR AILLEURS LES ETATS À DESIGNER LEURS REPRESENTANTS DEVANT SIEGER AU SEIN DU COMITE.

POURSUIVANT SES TRAVAUX, LE CONSEIL A NOTE AVEC SATISFACTION LES AVANCEES ENREGISTREES DANS LA CONDUITE DU DOSSIER DE LA COMPAGNIE COMMUNAUTAIRE DE TRANSPORT AERIEN AIR CEMAC EN SOULIGNANT QUE LA MISE EN OEUVRE DE CET INSTRUMENT N'EST PAS INCOMPATIBLE AVEC L'EXISTENCE D'AUTRES COMPAGNIES OPERANT DANS LA SOUS-REGION.

LE CONSEIL A EGALEMENT PRIS CONNAISSANCE DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS AVEC L'UNION EUROPEENNE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE).

A L'ISSUE DES DEBATS SUR CET IMPORTANT POINT, LE CONSEIL A PRIS ACTE DE CET ETAT D'AVANCEMENT ET APPELLE LA SOUS-REGION A RESTER UNIE POUR LA SUITE DES NEGOCIATIONS.

PASSANT A L'EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITES 2007 ET DU PROGRAMME D'ACTION 2008 DE LA COMMISSION, LE CONSEIL DES MINISTRES A DONNE DES ORIENTATIONS PRECISES POUR LEUR ELABORATION.

ABORDANT L'IMPORTANT QUESTION RELATIVE A LA SECURISATION DES RESSOURCES DE FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTE, LE CONSEIL, TOUT EN SE FELICITANT DES PERFORMANCES REALISEES EN 2007, EXHORTE VIVEMENT LES ETATS A OBSERVER SCRUPULEUSEMENT LES REGLES REGISSANT LA TAXE COMMUNAUTAIRE D'INTEGRATION (TCI).

PRENANT EN COMPTE LA DECISION ADOPTEE PAR LE COMITE MINISTERIEL D'AFECTER 20% DES BENEFICES DE LA BEAC AU GUICHET 1- PROJETS INTEGRATEURS- DU FODEC, LE CONSEIL A DECIDE DE REAMENAGER LES TEXTES DE FONCTIONNEMENT DE CE FONDS AFIN DE RENFORCER L'IMPLICATION DE LA BEAC DANS LA STRUCTURE DE SA GESTION.

ABORDANT L'EXAMEN DES QUESTIONS BUDGETAIRES, LE CONSEIL A ADOPTE L'ENSEMBLE DES BUDGETS DES ORGANES, INSTITUTIONS ET ORGANISMES SPECIALISES DE LA COMMUNAUTE.

TOUTEFOIS, IL A PRESCRIT L'OBSERVATION DES MESURES PREALABLES CI-APRES :

- LA CREATION DES STRUCTURES DE CONTÔLE INTERNES DE GESTION ;
- LA CREATION D'UN COMMISSARIAT AUX COMPTES ;

 6 

- LE CONTRÔLE DE LA GESTION DES FINANCES DE LA COMMISSION PAR UN AUDIT EXTERNE ;
- LE RECOURS A UNE EXPERTISE EXTERNE POUR EVALUER LA NOUVELLE CONFIGURATION FINANCIERE DE LA COMMISSION ;
- LE COMPLEMENT DE LA COMMISSION PAR LA NOMINATION DES COMMISSAIRES ET DU GOUVERNEMENT DE LA BEAC PAR LA NOMINATION DES DIRECTEURS GENERAUX SUIVANT LA PROCEDURE DE CONSULTATION A DOMICILE ;
- LA PRESENTATION PAR LA COMMISSION, DE L'EXECUTION DE CES MESURES AUX PROCHAINES ASSISES DE LA COMMUNAUTE ;
- LA PRESENTATION, EN LIAISON AVEC LE COMITE DE PILOTAGE, D'UNE ETUDE PERMETTANT L'ELABORATION D'UNE NOUVELLE GRILLE DES SALAIRES DES RESPONSABLES DE LA COMMISSION, AU PLUS TARD EN MARS 2008.

POURSUIVANT SES TRAVAUX, LE CONSEIL A PRIS CONNAISSANCE D'UN CERTAIN NOMBRE DE NOTES D'INFORMATIONS. IL A EN PARTICULIER PRIS ACTE DU NIVEAU DE PREPARATION DES OPERATIONS D'ELABORATION DU PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL ET A INSTRUIT LA COMMISSION D'EN FAIRE UN DOSSIER PRIORITAIRE DANS SON AGENDA DE TRAVAIL.

LE CONSEIL DES MINISTRES A EN OUTRE PRIS CONNAISSANCE DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DES DIFFERENTS CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ORGANISMES SPECIALISES.

DANS CE CONTEXTE, IL A INSTRUIT LA COMMISSION D'ENGAGER EN URGENGE LA PROCEDURE DE CONSULTATION À DOMICILE POUR LA NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME DE NGAOUNDERE, EN PRESENTANT LES DEUX CANDIDATURES RETENUES. LA NOMINATION DE L'AGENT COMPTABLE ET DU CONTRÔLEUR FINANCIER DEVANT INTERVENIR ULTERIEUREMENT.

LE CONSEIL A PAR AILLEURS INSTRUIT LA COMMISSION DE DILIGENTER L'ADOPTION DEFINITIVE DES TEXTES DE L'IEF - POLE REGIONAL ET LA MISE EN PLACE DE SES ORGANES DE GESTION.

LE CONSEIL A EGALEMENT ACCORDE UN CERTAIN NOMBRE D'AGREMENTS DE COMMISSIONNAIRES ET EXPERTS EN DOUANE, DE CONSEILS FISCAUX, DE PROFESSIONNELS DE LA COMPTABILITE ET DES TRANSPORTEURS ROUTIERS INTER-ETATS.

POURSUIVANT SES TRAVAUX, LE CONSEIL A FAIT UN LARGE TOUR D'HORIZON SUR DES QUESTIONS D'ACTUALITE REGIONALE ET INTERNATIONALE.

DANS CE CONTEXTE, IL A ADOPTE UNE MOTION DE SOUTIEN DE LA CEMAC A LA CANDIDATURE DE **S.E.M. JEAN PING**, VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE GABONAISE, AU POSTE DE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE.



AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES, LE CONSEIL A DECIDE LA REGULARISATION DES NOMINATIONS AUX POSTES CI-APRES A LA COUR DE JUSTICE COMMUNAUTAIRE:

- AGENT COMPTABLE : **M. MBAIASSEM MBONINGA** ;
- CONTRÔLEUR FINANCIER : **M. SANTOS MBA OBA BILE.**

AU TERME DE LEURS TRAVAUX, LES MINISTRES ONT REMERCIE **SON EXCELLENCE PAUL BIYA**, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, CHEF DE L'ETAT, LE GOUVERNEMENT ET LE PEUPLE CAMEROUNAIS, POUR L'ACCUEIL CHALEUREUX ET LES MARQUES D'ATTENTION DONT ILS ONT ETE L'OBJET PENDANT LEUR SEJOUR A YAOUNDE.

LES TRAVAUX SE SONT DEROULES DANS UNE ATMOSPHERE DE SERENITE ET D'ENTENTE CORDIALE.

FAIT À YAOUNDE, LE 18 DECEMBRE 2007



LE PRESIDENT,


LOUIS PAUL MOTAZE